L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 24 OCTOBRE.

FEUILLETON

L'EPÉE DE SUZANNE.

(SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE.)

PAR EMM. GONZALÈS.

CHAPITRE III.

LA CLOCHE.

Quelques jours après l'évasion de la recluse, trois compagnons étaient assis à l'ombre, sur la lisière d'une vaste forêt du Dauphiné.

Deux d'entre eux se distinguaient par l'exiguité de leur taille, et, comme ils le disaient eux-mêmes avec orgueil, le myope le plus ardent n'eût pu confondre avec toute autre créature humaine les illustres nains Moucheron et Chevrette.

Le troisième voyageur était un jeune cavalier dont la figure douce et pâle était revenue de grands yeux cernés; ses membres délicats semblaient alanguis par une extrême faiblesse, et ses petits pieds mignons ne devaient pas lui permettre de faire de longues marches.

—Hélas! disait Chevrette, en dodinant avec une disgracieuse coquetterie sur l'herbe les plis de sa robe écarlate, comme tous changent [illegible] en peu de temps! Combien les [illegible] est dégénéré depuis que la cour de [illegible] comme une gerbe de [illegible] qu'emporte le vent!

—Bah! répondit le philosophe Moucheron, la vie n'est qu'un flux et reflux. Après la pluie, le beau temps!

—C'est possible, répondit également la naine, mais je trouve que les jours de pluie sont trop nombreux, tandis que ceux qui n'en ont ni soleil ni [illegible].

—Regrettez-le à ce point les fourneaux des cuisines du château de Montchenu, ma mignonne?

—Eh! monsieur mon frère, quels sentiments bas et vulgaires me supposez vous donc! Ce que je regrette, c'est la décadence de la chevalerie. Où sont aujourd'hui ces nobles paladins qui parcouraient le monde en combattant pour la beauté de leur dame, et qui soulevaient au bout de vingt ans [illegible]....

—Un peu blanchis, un peu chauves, un peu mutilés, un peu défigurés, oui, je t'accorderai, Chevrette....

—Et qu'importe, mauvais plaisant? Quoi de plus beau aux yeux d'une dame......!

—Qu'un chevalier borgne, manchot, bancal, estropié, interrompit Moucheron avec un éclat de rire.

Chevrette lui lança un regard chargé d'indignation et de mépris!

—Eh, monsieur. Vous ne comprendrez jamais les délicatesses du cœur des femmes. Sachez qu'une cotte tient à peine, après cette chevauchée de vingt ans, exprimer modestement leur amour, et ces aveu était au sitôt payé d'un nouvel exil....

—Comme trop prématuré, dit le nain. Diable, ces bonnes dames avaient du temps à perdre, ma sœur! Mais les chevaliers revenaient-ils une seconde fois?

—En doutez-vous, homme déloyal! s'écria la naine exaspérée. Oui, c'était là le bon temps. Mais, aujourd'hui, ces héros errants ont disparu. Nous voici deux dames, cette pauvre Suzanne et moi, qui sommes obligés de courir les champs comme des aventurières, n'ayant que vous pour protecteur. Nous n'osons marcher qu'aux heures où les routes sont désertes, la nuit, parce que tout le monde dort; au milieu du jour, parce que l'ardeur du soleil retient chacun chez soi.

Moucheron soupira, puis il répliqua froidement:

—Trêve de jérémiades, ma sœur. Cette précaution est absolument nécessaire pour nous garantir des mésaventures. Vous savez que les soudards infestent la province, surtout aux abords de la frontière. Or, ces héros-là songeraient plutôt à vous dépouiller de votre belle robe écarlate qu'à réclamer la grâce de porter vos couleurs.

—Oh! les brigands, les scélérats, balbutia Chevrette effrayée et fondant en larmes, seraient-ils faire ainsi violence à une jeune dame sans défense, au risque d'attirer sur eux la foudre du ciel?...

—Ce ne serait pas la première fois que cet accident vous arriverait, ma mignonne, dit le nain avec douceur. Ainsi donc, suivez mon conseil.

Le jeune cavalier, qui les avait écoutés en silence, et qui n'était autre que Suzanne Lailler, se leva non sans une sorte d'effort, et tournant vers la route son visage, dont les traits altérés décelaient à la fois une profonde mélancolie et une singulière affaissement physique, elle dit d'une voix lente:

—Heureusement, mes bons compagnons de misère, nous touchons à la fin de cette vie d'angoisses et de fatigues. Ce soir peut-être nous aurons franchi la frontière, et ce soir nous serons sous la protection de M. le duc de Bourbon.

Le nain la regarda d'un air de pitié.

—Vous n'êtes pas assez robuste pour affronter ce soleil de plomb, mon gentil cavalier, répondit-il. Vous sortez de l'ombre et de l'humidité, où vos pauvres membres ont perdu force et souplesse. Le courage ne suffit pas pour braver les fatigues d'une longue marche. Reposez-vous encore.

—L'ombre! dit Suzanne en chancelant et s'adossant au tronc d'un hêtre, l'ombre! oh! l'horrible chose! et que j'y ai souffert! Mais si mon corps grelottait sans cesse, un rayon de soleil réchauffait incessamment mon âme. C'était le souvenir de Charles de Bourbon. Il ne saura jamais, votre maître, combien j'étais surtout malheureuse de penser qu'il se trouvait peut-être exposé à des dangers mystérieux, cachés, obscurs, et que moi je ne pouvais plus veiller sur lui. Qui sait! si je n'avais été ainsi engagée comme une bête malfaisante, je l'aurais sans doute empêché de tomber dans l'abîme et de perdre l'amitié du roi. Mais Dieu n'est il pas offensé de ce que j'aime si follement ce grand prince? Ah! mes mignons, vous avez vu le déchirement de mon cœur et quand j'ai du me séparer de mon père et partir, si non avec sa malédiction, de moins avec son ressentiment.

—Pauvre jeune femme, dit Chevrette en s'éventant avec un rameau chargé de feuilles, il est midi et le chemin poudroie au soleil. Elle tombera de lassitude au bout d'un quart d'heure. En tout cas, nous arriverons à la frontière le teint brûlé comme des Africaines.

—Il est certain, Chevrette, reprit Moucheron avec un grand sérieux, que tu as déjà perdu de ta fraîcheur.

—J'en étais sûre! s'écria la naine consternée; les officiers du duc ne me reconnaîtront plus.

—Tu auras changé de beauté, voilà tout, ma sœur. Les teintes brunes sont très recherchées depuis nos guerres d'Italie, et une couleur un peu bronzée se marierait parfaitement avec l'éclat de tes yeux semblables à des diamants noirs.

Chevrette, consolée par ce compliment, sourit avec une agréable modestie, se leva lestement, secoua les plis de sa robe et tira Suzanne par le bras.

La jeune fille parut sortir d'un rêve, et, puisant des forces dans son courage, dit résolûment:

—Mettons-nous en marche.

Les trois compagnons quittèrent ainsi l'oasis de la forêt pour s'engager dans un chemin rocailleux, raviné, blanc de poussière, et incendié par le soleil comme par une pluie de feu.

Ils marchaient depuis une heure à peine lorsque le nain s'aperçut que Suzanne ralentissait le pas et que sa sueur inondait son visage.

—Vous n'êtes sont à bout! lui dit-il le nain.

—Ne vous occupez pas de moi, répliqua la jeune femme. Allons toujours, et si je tombe en chemin, vous m'abandonnerez.

—C'est impossible! s'écria Moucheron. Si nous étions assez riches pour trahir la plus fidèle amie de M. le connétable, il nous ferait fouetter jusqu'au sang. Vous voyez qu'il est de notre intérêt de rester avec vous, ajouta-t-il en riant.

—D'ailleurs, dit Chevrette d'un air joyeux, je crois que Saint Julien, patron des voyageurs, a eu pitié de nous. Regardez là bas sur la gauche ce bouquet d'arbres et cette maison, qu'un pli de terrain nous a empêchés d'apercevoir jusqu'à ce moment.

Le nain sauta de joie.

—Tu es un vrai lynx, ma sœur, un vrai lynx.

—Un lynx! reprit Chevrette offensée dans son amour-propre. Comment pouvez-vous, monsieur mon frère, me comparer à ce disgracieux animal?

—Ne te fâche pas, bonne sœur. Le lynx est très estimé pour son coup d'œil, mais si tu préfères que je te compare à l'aigle, qui regarde le soleil, va pour un aigle.

La naine daigna sourire et les trois compagnons se trouvèrent subitement ranimés par la perspective d'un abri où ils allaient trouver trois choses précieuses: de l'ombre, de l'eau et du repos.

Au bout de dix minutes ils atteignirent l'habitation signalée, et ils furent agréablement frappés du tableau qui s'offrit à leurs yeux. Un bienveillant air de grâce imprévue, agreste et réjouissante.

La maison était tout simplement un moulin dont une jolie petite rivière aux eaux [illegible] faisait marcher la grande roue; son [illegible] d'or rouges, blanchi par la farine comme par une giboulée de neige, était émaillé de gros pigeons qui se rengorgeaient en piétinant, et dont le plumage miroitait au soleil.

Un escadron de canards [illegible] sur l'eau, sans s'écarter de la maison, et à les ramener toujours un esprit de prudence et de gourmandise qui est l'instinct conservateur des animaux domestiques.

Enfin le moulin était ombragé et embelli d'un vaste jardin tout odorant du parfum des fleurs, tout verdoyant, tout panaché de fruits. Et sous une tonnelle aussi large que longue, salle à manger abritée par l'épais feuillage de la vigne, une table était dressée.

Non une grossière table de paysan, mais une table de riche bourgeois, d'échevin, de prévôt des marchands; une table de chanoine ou d'évêque, ou d'abbé bénéficiaire; une table de courtisan en faveur ou de surintendant des finances!

En effet, elle était couverte de linge damassé, étincelante d'argenterie et de cristaux, chargée de venaisons, de pâtés, de pyramides de fruits, jonchée de fleurs, et la terre d'innombrables bouteilles salissaient leur [illegible] dans de grands seaux d'eau.

Quelle fête pour les sens de nos voyageurs épuisés, altérés, affamés! Les nains ouvrirent de grands yeux et firent claquer leurs langues comme le Tantale de la mythologie.

—Belle Suzanne dit enfin Moucheron avec amertume, est-ce là une dérision barbare du destin ou une attention délicate de la Providence? Qu'en pensez-vous?

—Il est difficile de choisir, répondit-elle en essayant de sourire, car que ces préparatifs soient [illegible] faits pour nous, et nous serions sans doute fort mal venus à réclamer notre part de ce royal festin.

—En vérité s'écria Chevrette. Permettez-moi, chère compagne, de donner un avis tout contraire. [illegible] quand les convives dans le désert! Or, quelque [illegible] à pied et que nos [illegible] nous [illegible] le [illegible] pour une part [illegible].

—[illegible]! murmura le nain, Jehan Ulysse sortant des flots ne fut pas plus charmé en rencontrant la princesse Nausicaa, cette blanche colombe primitive et au [illegible], que je ne le suis de contempler cette table de festin, quand la faim et la soif déchirent mes entrailles.

Mais Suzanne, quoique plus épuisée que ses compagnons, n'oubliait pas les dangers qui menaçaient leur fuite et les compagnies qu'à rejoindre au plus tôt Charles de Bourbon. Elle saisit vivement la main de Moucheron, et lui dit avec fermeté:

—Repoussez le conseil de votre sœur, mon ami. Nous ne saurions être admis à ce repas, qui attend à coup sûr de hauts personnages. Ce serait folie de l'espérer, ce serait folie d'attirer l'attention sur nous par une imprudence condamnable; ce serait folie de courir le risque de tomber entre les mains de nos ennemis quand il suffit d'un dernier effort pour nous mettre hors de leur atteinte.

(*A continuer.*)

Galveston et Indianola.

Ligne de steamers à [illegible] pression, de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET MOBILE.

Bateau à haute pression.

Pour Mobile, partant Jeudi 26 Oct.

A l'entrée du canal du Lac, bassin du bas du chemin de fer Pontchartrain, le très bon bateau FRANCES [illegible] capitaine F. [illegible], ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

I. C. HARRIS, No 183, rue Gravier.

On ne recevra pas de fret après 2 heures [illegible]

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et touchera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de Pontchartrain [illegible]. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des accommodements. [illegible] Montgomery, et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent

20 oct. Front Levée, No. 7

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Pour les Attakapas,

Se reliant avec le Chemin de Fer des Opelousas et de la Nlle Orléans.

Le bateau à vapeur TECHE, capitaine E. B. Trinidad, part de Brashear City tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à l'arrivée des convois. Il part de la Nouvelle Ibérie tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et touchera aux principaux débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à

B. CHARPENTIER, Rue de la Douane, No 62.
et à E. MONTAGNE, Jr. Rue St Louis, No 21.

21 oct—1m

POUR VERMILLIONVILLE—Départ, samedi, 28 octobre, à 5 h P. M. Le bateau à vapeur ANY ONE, d'un faible tirant d'eau, capt J. W. Goodson, commis H. R. Arbo, prendra du fret et des passagers pour Vermillion, Fort Ferry, Abbeville, Pen Hook, Sebastopol, Brashear City, la Baie de Berwick, et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

E. MONTAGNE, Jr., rue St Louis, No 21,
J. D. WILBANKS & CO, rue Lafayette No 5,
FURNIS MARTIN, à Lafayette.

N. B.—Le ANY ONE est considéré comme No 1 au bureau d'assurance.

Jours de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya.—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett, commis H. M. Mahoney, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour plus amples détails, il partira de Washington tous les MERCREDIS matin à 8 heures. Le CLEONA est complètement neuf, a d'excellentes chambres et prendra du fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

COMAUX & BURLS, Agents, Rue du Canal No 23.
Et BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille Levée.
A. GAJAC, 9 St Louis.

25sep—1m

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, positivement—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Sirmport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, [illegible] et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Minckley, commis M. Hennison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. MONTAGNE Jr., rue St Louis, No 21.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces, 9. Fulton street.

24—1 oct m

BAYOU LAFOURCHE.

Jours de départ tous les mercredis et samedis à 5 heures du soir.—Paquebot du Bayou Lafourche — Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte.—Le steamer LAFOURCHE, capitaine Dan J. Fleury, D. A. Walsh commis, partira, ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY, No 3, Tchoupitoulas

25sept—1m

BAYOU SARAH

POUR BAYOU SARA.—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine V. S. Barnes, commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour revenir, il part du Bayou Sara tous les MARDIS, et SAMEDIS, à 5 heures de l'après midi et descend le côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CALLOS & GOODWYN, rue du Camp, No 37
J. S. PAGAUD, agent pour les annonces Rue de la Commune, No 27.

PAQUEBOT DU BAYOU SARA. Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES capitaine W. E. Greathouse, Leo. Saybi et George Tronchar, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus tous les Lundis, à 5 heures de l'après midi et tous les Vendredis, à 10 heures du matin—Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY, No 3 Tchoupitoulas

23 oct—1m

Jours de départ—MARDI à 5 heures P. M., et SAMEDI, à midi.—Pour Fort Adams, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les atterrages de la Côte.—Le beau bateau à vapeur, magnifique et fin marcheur, SARATOGA, Sam. Ayles, commandant, et J. A. Richard et Harry McGrindell commis, partira comme ci-dessus tous les jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY, No 3 Tchoupitoulas

1oct—1m

VICKSBURG.

VICKSBURG — Paquebots réguliers semi-hebdomadaires de la Nouvelle Orléans et de Vicksburg. Départ tous les MARDIS, à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur GEN J. A. QUITMAN, capitaine John W. Cannon, commis John T. Roberts et A. McVay.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur GEN J. A. QUITMAN, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il arrive à Baton Rouge le mercredi matin, à Natchez le mercredi soir, et à Vicksburg le jeudi matin. Pour s'en revenir, il part de Vicksburg tous les vendredis, de Natchez tous les samedis soir, à 5 heures du soir, et descend le fleuve le dimanche soir.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T. P. Leathers; commis E. A. Owen, Wahe Turpin et Charles Grice.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Le magnifique bateau à vapeur MAGENTA, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci dessus. Il arrive à Baton Rouge le dimanche matin, à Natchez le dimanche soir et à Vicksburg tous les mercredis à 5 heures du soir, et descend le fleuve le jeudi.

Ces paquebots prennent du fret et des passagers pour Memphis et la Rivière Yazoo, avec le privilège de réembarquement sur des paquebots de première classe à Vicksburg. Ils ont des capitaines pour le rapport de comfort, de la rapidité et de la sûreté, et l'on trouve sur leurs tables tout ce que le marché peut offrir de mieux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & GOODWYN, 9 rue Fulton,
HITE & MURDOCK, 54 rue Gravier
JOHN A. BRITTON, 7 rue Front
J. D. WILBANKS, rue Tchoupitoulas. 16oct

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Paquebot régulier du mardi—POUR VICKSBURG, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White, commis Geo A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci dessus, pendant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent, rue Front No 7,

L. SAYRE, rue Bienville No 16, au 1er. ou à TITUS & GWARTNEY, rue Tchoupitoulas No 3

2° oct—1m

BAS DU FLEUVE.

Paquebot régulier du bas du fleuve—Deux fois par semaine—Jour de départ, tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à 10 heures du matin.—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, neuf et fin marcheur, capitaine Leo. Saybi, partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. pour la Grande Prairie et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., pour les Forts Jackson et St-Philippe, Revenant en ville les JEUDIS et LUNDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, Rue Tchoupitoulas, No 3, ou à FIRMIN MARTIN, Rue de la Vieille Levée, No 145

18 oct—1m

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour le continent sont les suivants.

WASHINGTON.......3204 tonneaux.....900 chevaux
LAFAYETTE..........3204 ....
EUROPE................3204 ....
NAPOLEON III......en construction, 1100 ..
ST-LAURENT.........en construction, grande force.
PEREIRE.................. do do
VILLE DE PARIS........... do do

Départs de New York.

EUROPE, Duchesne..................vendredi 10 novembre
LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 8 décembre

Prix du passage en or.

Première classe, $135.—Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, 7, Broadway, New York.

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). Au Havre—chez William Iselin & Cie.

Départ positif JEUDI, 26 octobre.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire français ST-LOUIS, capitaine G. Beaton, ayant [illegible] de première et seconde classe, [illegible]

W. R. DU DEMSDORFF, 155 rue Gravier.

POUR MATAMOROS.—La goëlette [illegible] RINALDO, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira [illegible]. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à A. JOUSLINE, [illegible]

Pour le Havre et Bordeaux.

[illegible] BAYONNAISE, capitaine [illegible]

POUR LE HAVRE.—[illegible] SHARPSBURG, [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

[illegible]

POUR LA HAVANE [illegible]

AVIS.

Nous avons l'honneur d'informer nos amis [illegible] de MM. F. Andouard & W. G. [illegible]

L. T. DESBOIS & Co.

BISCUITS! BISCUITS!

Les soussignés [illegible] BISCUITS FRANCAIS [illegible]

AVIS D'ÉLECTION.

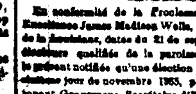

En conformité de la Proclamation lancée par son Excellence James Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 21 de septembre A. D. 1865, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par la présente notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI sixième jour de novembre 1865, pour Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, Secrétaire d'Etat, Auditeur, Trésorier, Avocat Général et Surintendant d'Education de cet Etat.

Pour Représentants de l'Etat, devant servir deux années dans le Trente-Neuvième Congrès des Etats Unis, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel, comprenant cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi, les Neuvième, Huitième, Septième, Sixième et Cinquième Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans et cette portion du Quatrième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, qui est comprise entre les rues St Louis, des Remparts et du Canal et le les Pontchartrain.

Un Représentant pour le Deuxième District Congressionnel, composé de cette portion du Quatrième District Représentatif de la paroisse d'Orléans qui est comprise entre les rues St. Louis, des Remparts et du Canal, et le fleuve Mississipi, les Troisième, Deuxième et Premier Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans, et cette portion du Dixième District Représentatif de la paroisse d'Orléans connue et désignée par la loi sous le nom de Dixième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Représentant pour le Troisième District Congressionnel, qui comprend cette portion du Dixième District Représentatif de la paroisse d'Orléans connue et désignée sous le nom de Onzième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Attendu qu'il est de plus ordonné que le jour susdit il sera élu des Sénateurs d'Etat à la Législature de l'Etat de la Louisiane par différents Districts Sénatoriaux, pour remplir la vacance de ceux dont le terme de service est expiré.

Trois Sénateurs pour le District Sénatorial composé des Premier et Quatrième Districts de la ville de la Nouvelle Orléans (l'un desquels est à l'effet de remplir la vacance occasionnée par le décès de John Sullivan.)

Trois Sénateurs pour le District Sénatorial composé des Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nouvelle Orléans (l'un desquels est à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la résignation de M. John P. Montamat.)

Attendu qu'il est en outre ordonné que le jour susdit, savoir: Le sixième jour de Novembre 1865, il sera élu dans tout l'Etat des Représentants pour le terme de deux années, à savoir:

Trois Représentants du 1er District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Cinq Représentants du 2me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Sept Représentants du 3me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 4me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Quatre Représentants du 5me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Deux Représentants du 6me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 7me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 8me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Quatre Représentants du 9me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Huit Représentants du 10me District Représentatif, Deux Représentants pour cette portion de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis 8 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. le jour ci dessus mentionné à savoir: le sixième jour de novembre mil huit cent soixante cinq, à l'effet de pourvoir les ballotins des électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, sous la surveillance des Commissaires d'Election qui seront nommés par l'autorité.

L'élection sera conduite et les retours en triplicata devront être adressés au soussigné, chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 21 d'octobre 1865.

21 oct—au 6 nov. CHARLES BIENVENU, Shérif

IMPORTATION DIRECTE

DE

MARCHANDISES SECHES.

VENTE EN GROS.

La maison C. RAVELET & FILS, (anciennement rue de Chartres 25) a l'avantage de prévenir que depuis longtemps déjà pour le soin qu'elle apporte dans le choix de ses marchandises, et qui a toujours été jugée à juste titre pour vendre RÉELLEMENT TRES BON MARCHE, défiant toute concurrence, vient d'ouvrir

SON NOUVEAU LOCAL,

66.........Rue de la Douane.........66

Entre Chartres et Vieille-Levée.

Elle fera, comme par le passé, son possible pour contenter les amis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Elle recevra d'Europe par chaque steamer, voie de New-York, des marchandises pour renouveler son assortiment. 6oct—1m

Rosenfeld & Fass,

Crinolines-spirale de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 166...Rue du Canal...164 & 166

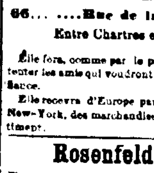

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE

Tous les genres de crinolines faites, vendues en quantité au prix des [illegible].

Grand assortiment toujours en magasin.

Les personnes qui veulent les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont invitées à visiter notre établissement. 8oct—3m

EMMET NIX, Autrefois de Memphis,
RICH POWER.
M. SEFF. THOMPSON, Autrefois du Missouri, autrefois de l'Arkansas.

AVIS.

LUNDI, 16 octobre 1865, je vendrai, au détail, le reste de mon fonds de marchandises sèches, au magasin No 138, de la rue du Canal. J'appelle l'attention des acheteurs sur ces articles qu'il faut vendre. Mes anciennes clientèle ferait bien de venir les examiner avant d'acheter ailleurs. Les marchandises qui n'auront pas été vendues le 1er décembre seront offertes à l'encan.

15oct M. R. HAGGERTY.

DR. THOMAS R. COSBY

Médecin et Chirurgien,

18............RUE BOURBON............18
Entre Canal et Douane.

17 oct—1m

H. M. SEALE, LOUIS COLOMB, J. R. WATERMAN
Ascension, Lne. Nlle Orléans. Nlle Orléans.

SEALE, COLOMB & CO,

Marchands de groceries en gros,

29 Front Levee, entre Douane et Bienville.

S'étant assuré les services de M. Edmond Maus, ils sollicitent respectueusement l'appui accordé à l'ancienne maison L. Malus & Co. 17 oct—1m

AVIS DE SOCIETE.

Les soussignés se sont associés, comme importateurs, droguistes et marchands de médicaments patentés, au No 41 de la rue de Chartres et No 18 de l'Exchange Place, entre les rues Douane et Canal, sous la raison

J. S. MAUNSELL & Co.

Ils reçoivent, en ce moment, de l'Europe, un vaste complet de drogues, produits chimiques, un grand assortiment tel que [illegible], de tous les articles [illegible] tous les VERITABLES MEDICAMENTS PATENTES, LES PARFUMERIES, LES ARTICLES DE TOILETTE, LES VINS ET LES LIQUEURS, &c, que nous garantissons VERITABLES.

Leurs facilités sont telles qu'ils sont à même d'offrir aux marchands en gros des avantages qui les engageront à envoyer leurs ordres à la maison au lieu d'acheter des fabricants, et ils réaliseront ainsi une économie d'argent et de temps.

Ils se sont assuré l'aide de Mr. A. T. Yanel, si favorablement connu, depuis nombre d'années dans la maison J. Wright & Co.

Ils sollicitent les ordres des marchands qu'ils sont convaincus de pouvoir toujours satisfaire.

JOHN S. MAUNSELL, WILLIAM ROGER.

Références:

MM Geo Briggs	Ch. Bodiacke
Theo Roo	Banney, Lelling & Co
Am Portier	Balli Bianchi & Co
A Chiapella	John B. Marbeau & Co
L E Forstall	J & J Verdes
J Norman Jackson	Pike, Lapeyre & Bro
A D Grieff	Bowen, Gower & Harrison

AVIS DE SOCIÉTÉ.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.

Les soussignés ont formé aujourd'hui, une société pour la COURTAGE DE COTON, sous la raison sociale FERRIDAY, BAUDIER & WOLKHART, au No 37 de la rue Carondelet.

J. C. FERRIDAY, ci-devant Oakford & Ferriday.
V. BAUDIER.
J. WOLKHART, ci-devant avec A. B. Cammack.

3oct—1m

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

R. P. DUNN & Co,

MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS

Rue de la Commune, No 65.

Un grand assortiment [illegible]

Pour hommes, jeunes gens et enfants.

Constamment en magasin et à vendre à bon prix. Ils font des chapeaux sur commande. Les commandes sont promptement remplies.

MAGASIN DE CHAPEAUX DE MODE, D'Evans

Rue du Camp, No. 63, à une porte des Bureaux du Picayune.

Vente en Gros et en Détail.

Le stock de marchandises qui des plus complets [illegible] de ce qu'il y a de mieux et dans le dernier goût. Le propriétaire ayant une expérience de plus de vingt ans dans cette ville, il croit pouvoir fournir à sa clientèle et au public des chapeaux qui satisferont tous les goûts. [illegible]

A. J. FRANCISCO..........G. F. WIGGIN

FRANCISCO & WIGGIN,

CHAPELIERS A LA MODE,

30........RUE DU CAMP.........30

Entre GRAVIER ET COMMUNE.

[illegible]

TICKET DEMOCRATE NATIONAL

POUR GOUVERNEUR,
J. MADISON WELLS,
des Rapides.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
ALBERT VOORHIES,
de St-Martin.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
J. H. HARDY,
de St Landry.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
J. H. PERALTA,
d'Est Baton-Rouge.

POUR TRESORIER,
ADAM GIFFEN,
d'Orléans.

POUR AVOCAT-GENERAL,
ANDREW S. HERRON,
d'Est Baton-Rouge.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
d'Orléans.

POUR LE CONGRES.

1er District—LOUIS St. MARTIN, d'Orléans.
2e District—J. AD. ROZIER, d'Orléans.
3e District—R. C. WICKLIFFE, de Ouest Féliciana.
4e District—
5e District—

POUR SENATEURS D'ETAT.

Premier et Quatrième Districts—M. A. Foute, P. G. MOHAN, JOHN FINNEY.

Deuxième et Troisième Districts—WM. A. GORDON, LOUIS DUVIGNEAUD, J. M. LA PEYRE.

POUR REPRESENTANTS.

Premier District Représentatif—CHAS. A. EAGER, J. T. HANLON, L. E. SIMONDS.

Deuxième District Représentatif—JAS. MCCONNELL, THOS. MURRAY, N. T. N. ROBINSON, CHAS. J. LEEDS, WILLIAMSON SMITH.

Troisième District Représentatif—CHAS. E. FENNER, H. McCLOSKEY, N. E. BAILEY, JAMES NELLIGAN, GEO. A. FRERET, DR. P. H. McKELVEY, D. P. SCANLAN.

Quatrième District Représentatif—NEWTON RICHARDS, A. A. LIPSCOMB, H. BONNABEL.

Cinquième District Représentatif—CHAS. DE BLANC, ED. G. GOTTSCHALK, EMILE LE MARIE, CHARLES ROMAN.

Sixième District Représentatif—ANTHONY SAMBOLA, B. P. VOORHIES.

Septième District Représentatif—THEO. THIENEMANN, JOSEPH SOLOMON, PETER PETERSON.

Huitième District Représentatif—JAS. DELAMORE, S. P. DELABARRE, JAS. PHILIPPS.

Neuvième District Représentatif—JAMES KELLY, JULIUS FULDA, CHAS. E. FAGOT, P. S. WILTZ.

Dixième District Représentatif—B. F. JONAS, JAS. B. EUSTIS, ALFRED PHILLIPS, HENRY BENSEL, JOHN HENDERSON.

Onzième District Représentatif—BENJ. M. HOWELL, JNO. P. HIGGINS, HENRY CREALING.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL...Propriétaires.

Lundi soir, 23 octobre.

Le programme le plus attrayant qui ait jamais été offert.

Nouveaux Tours, par les FRERES ROLLAND. Mlle ANNETTA GALLETTI dans un nouveau ballet. H. M. HERNANDEZ étant remis de son indisposition, figurera dans une pantomime comique et exécutera son solo de guitare.

Mlle ADA TESMAN et Mlle ROSETTA DALE chanteront une romance.

BOB HART, DICK PARKER, BILLY EMERSON et JOHN FRANKLIN dans leurs scènes comiques.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

23 oct

GRAND BAL PARÉ

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens,

—Pour la somme destinée à la construction d'une tombe—AU MECHANICS INSTITUTE, rue Dryades entre les rues Commune et Canal, SAMEDI SOIR, 18 novembre 1865.

DIRECTEURS:

E. R. Schmidt	J. Coste	J. A. Fortin
L. A. Richards	Ch. Keller	Chs Schmidt
D. E. Hebert	C. O. Gorteir	A. Levy
Paul Berget	J. Bertrand	S. Clerc
M. C. Falk	A. Ferrer	I. Bitt
N. F. Ansoman	A. Bourdalin	A. Schreiner
G. Peindel	W. Bellocch	

* Commissaires.

Il ne sera pas émis d'invitations pour dames après vendredi, 17 novembre.

Les demandes pour le restaurant et la buvette doivent être adressées à A. Sambola, au coin de la rue de Dorsière et du Passage de la Bourse, ou à l'un des Directeurs.

Prix du billet Deux piastres. 21 oct

GRAND BAL DE CHARITE

POUR ÊTRE DONNÉ AU

MECHANICS' INSTITUTE,

Mercredi, 25 Octobre.

Prix du billet......Une Piastre.

On peut acheter des billets chez tous les Marchands de Musique, chez tous les Confiseurs et à "La Plume de Bronze", rue Bourbon, No 62.

On peut se procurer des invitations pour Dames à la "Plume de Bronze" jusqu'au 24 courant inclus. 15oct—5t

Un grand bal paré et travesti

sera donné

SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865,

PAR LES

DISCIPLES DE BERANGER

AU MECHANICS INSTITUTE,

Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne entre les rues Canal et Commune.

—*Directeurs.*—

Charles Bienvenu	E. O. Gottschalk
Richard C. Bond	A. L. Tissot
F. Carnes	P. Bienvenu
J. W. Watson	M. H. Davidson

—*Comité d'invitation.*—

L. F. Marchand	N. Fidor
A. Gavin	Charles Fauvets
H. Henry	F. B. Lourinc
Charles Carlen	

—*Comité de réception.*—

L. Gory	L. Vallée
Fabio Bienvenu	Henri Darel
Frederick Landreaux	J. W. Watson
J. A. Lemoire	Alex. Hennen
Emile Choëla	Henry Weimann
A. Jarry	A. Rosenoot

Le comité d'invitations se réunira les vendredis et les mercredis de chaque semaine.

Prix du billet, $2. On peut avoir des billets en s'adressant au Président, rue de Chartres, No 20; au Vice-Président, rue Royale, au coin des rues Toulouse et Chartres; à J. N. Curien, rue Toulouse, No 70; à L. Vallée, rue du Camp, No 71. 19oct

Bal paré des Odd Fellows

(Premier de la série)

Au profit de la Société de Secours pour les Veuves et les Orphelins.

AU MECHANICS INSTITUTE,

Les demandes de billets d'invitation pour les dames doivent être faites par écrit, en devra y indiquer les adresses des dames pour lesquelles on désire les billets, et les lettres doivent être laissées au bureau du Grand Secrétaire, à la Salle des Odd Fellows, où à l'un des Directeurs. Il ne sera pas émis d'invitation après mercredi 25 du courant.

—DIRECTEURS—

M W G M A W Hunter,	P G M H Millspaugh,
P G J Moyer,	R W D G M O Neugesser,
P G M J E Burke,	P G H Haskell,
R W G W J G Hirdes,	P G W Roger,
V G N Richards,	R W G S H Bier,
P G R G Abbott,	P G J A Fiscal,
R W G T N W Woolverton,	P G H DeGray,
P G P Schneider,	M W G P E M Kusba,
P G F Neuhammer,	N G T Palle,
M E G H P J Potter,	W F Mark
V G H W Graham,	M E G C H P W L Willdine
P G J O'Connor,	P G M L Homes, Président.

Le salon de toilette des dames et la chambre où se déposent les chapeaux et les manteaux seront confiés à des personnes capables. 8 oct

AVIS!

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans

Nlle Orléans, 19 octobre 1865.

Le 18 courant, à une assemblée régulière des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de six piastres par action—lequel sera payé aux actionnaires le 10 novembre prochain—La Compagnie acquittera la taxe de revenu intérieur des Etats Unis.

20oct—10f F. E. MADDER, secrétaire

A VENDRE,

Une jolie HABITATION située dans la paroisse Plaquemines, à environ 35 milles de la ville, rive gauche du fleuve, mesurant 7 arpents de face sur 40 de profondeur. Il y a sur ladite habitation une belle cyprière pouvant fournir de 1500 à 2000 cordes de bois. L'habitation sera vendue avec tous ses accessoires, y compris mulets, charrettes, charrues, &c. Pour plus amples détails, s'adresser à GEORGE SCHAEFFER, No 239, rue Conti

11 oct—1m

A LOUER.

Une propriété d'environ 17 arpents, située à 1/4 de mille de la Course de l'Union, chemin de Gentilly. La propriété est plantée d'arbres fruitiers et il y a de vastes bâtisses. S'adresser sur les lieux ou au No. 245, Vieille Levée.

15oct—

AVIS AUX MARCHANDS.

MM. GASSOL & DE LACROIX ont l'honneur d'annoncer aux marchands faisant des affaires aux Attakapas, qu'ils ont établi à la Nouvelle Ibérie un magasin de commission. Ils feront l'expédition de [illegible] et régleraient [illegible] des comptes.

5 oct—1m

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

Toutes les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcères, dartres, taches, boutons et toutes maladies de la peau. [illegible] chez M. Vergé. [illegible]

Entrepot de Tapis,

No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19

Nous avons en magasin un grand assortiment de tapis de toute qualité: MEDAILLONS, velours, tapisseries, WILTON, 3 plis et ingrain; [illegible] et tapis de tous genres.

A. BROUSSEAU & Co.

TRANSPORT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES R. MELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Baronne, [illegible]

[illegible] VOS DENTS

[illegible] CASABAVANT,

[illegible]

A. F. McLAIN, M. D., D. D. S.

14, RUE BARONNE, Nouvelle-Orléans.

[illegible]

J. S. KNAPP, Dentiste,

[illegible]

Ticket Unioniste Conservateur National.

[illegible]

Pour Secrétaire d'Etat, [illegible]

Pour Auditeur des Comptes Publics,
OS. M. OLIVIER, de St Martin.

Pour Avocat Général,
GEO. S. LACEY, d'Orléans.

Pour Surintendant de l'Instruction Publique,
R. C. RICHARDSON, de Livingston.

Pour Membres du Congrès,

Dist. Cong.—JUGE R. ABEL, d'Orléans.
2me " " Hon. A. P. FIELD, d'Orléans.
3me " " Hon. Wm MITHOFF, de Jefferson.
4me " "
5me " " JOHN RAY, de Ouachita. 18oct—

1er et 4me Districts—Sénateurs: P. Harsen, S. B. Brown et J. W. Fairfax.

2e et 3e Districts—Sénateurs: M. Walsheimer, J. S. Hollander et H. C. Castellanos.

Jefferson—Sénateur: A. D. Votels.

Jefferson—Représentants: S. W. F. Siebes, George H. [illegible], John H. Hord.

1er District Représentatif—B. Robinson, W. W. McGarrity, Theo. Ingraham.

2e District Représentatif—P. K. O'Connor, James Walsh, J. Burke, Herman Knapier, M. O. Sullivan.

3e District Représentatif—Jos. Gros, W. H. Waters, T. Merriman, J. H. O'Grady, P. Green, James T. McFarland, John P. Becker.

4e District Représentatif—B. Collins, P. Flynn, James Donnelly.

5e District Représentatif—John McLelland, Joseph Haberlin, S. Holden, Lawrence McDonald.

6e District Représentatif—F. V. Dupeteuis, A. F. Wessel.

7e District Représentatif—John Gerlsner, A. Leste, J. J. E. Blanchard.

8e District Représentatif—James Gibney, J. H. Slager, A. W. Hancher.

9me District Représentatif—Jacob Kless, H. G. Pour Jr, John McCloan, Wm Cretty.

10me et 11me Districts Représentatifs—S. W. Stanley, Hugh McNeill, Cornell Bahler, Jacob Freischerta, A. Henry, S. H. Orr, Jos. S. Badger, D. F. Glenn.

Plateforme du Parti Unioniste

CONSERVATEUR NATIONAL DE LA LOUISIANE.

Attendu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane, (actuellement assemblé en Convention conformément à la Proclamation d'Election du gouverneur Wells) croit que le moment est venu pour le bon peuple de cet Etat de se réunir dans un esprit de conciliation, de fraternité et de compromis dans le but de renouer les relations interrompues par l'ordonnance de sécession de 1861.

Et attendu que le Parti Unioniste Conservateur de la Louisiane désire que notre Etat recouvre, le plus tôt possible, les relations avec le gouvernement national, et accepte de bonne foi le résultat de la guerre comme ayant renversé toutes les théories politiques qui l'ont amenée; il est

Résolu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane s'engage à soutenir, par tous les moyens en son pouvoir, l'Union des Etats sous la constitution des Etats-Unis.

Résolu que cette Convention reconnaît que la réunion de la lutte qui divisait dernièrement le Nord et le Sud est définitif et sans appel; qu'elle accueille avec orgueil la restauration de l'autorité fédérale sur le domaine national comme un triomphe de notre forme républicaine de gouvernement.

Résolu que la reconnaissance et l'admiration du pays sont éminemment dues au président Johnson pour la fermeté, le patriotisme et l'esprit conservateur dont il a fait preuve dans l'administration des affaires nationales; que nous considérons sa politique de reconstruction comme sage, clémente et conservatrice, donnant aux habitants du Sud une occasion de se montrer prêts à remplir le rôle de bons et loyaux citoyens, qu'il est du devoir de tous d'en profiter de telle sorte qu'il n'ait pas de motif de regretter sa magnanimité.

Résolu que la première allégeance de tout citoyen américain est due, en vertu de la Constitution, au gouvernement des Etats-Unis, et que nous répudions la doctrine d'après laquelle un Etat aurait le droit de rompre ses relations constitutionnelles avec l'Union—excepté par une révolution couronnée de succès.

Résolu que nous déclarons ici notre opposition inflexible au paiement de dettes quelconques contractées par une autorité civile ou militaire quelconque de cet Etat, dans le but de soutenir la guerre faite à l'autorité et au gouvernement des Etats-Unis.

Résolu que nous croyons qu'il est juste et convenable que toutes les dettes encourues par cet Etat antérieurement pour le rétablissement de la paix et de l'unité nationale soient promptement et honorablement liquidées par un système de dépôts uniforme et pesant d'une manière égale sur toutes les parties du pays.

Résolu que nous endossons cordialement la ligne de conduite que suivent nos amis conservateurs du Nord, leur courageuse et noble opposition à l'admission de principes radicaux et à l'élévation de l'Africain à un pied d'égalité avec le blanc.

Résolu que nous maintiendrons le droit de suffrage tel qu'il est actuellement établi par la Constitution de cet Etat, laquelle n'accorde le droit de voter qu'à la race blanche.

Résolu que nous favoriserons l'établissement de lois sages et équitables pour l'organisation du travail et la protection des intérêts agricoles de cet Etat, par un système complet de levées et une administration économique du gouvernement de l'Etat.

Résolu que nous sommes fortement en faveur d'une amnistie générale et le rappel des lois de confiscation.

Résolu que considérant la Constitution des Etats-Unis comme le palladium de nos libertés, nous ne cesserons de nous opposer à toute tentative de procurer au citoyen la cause de sa nationalité ou de ses opinions religieuses.

Résolu que nous recommandons cordialement à la prochaine Législature l'adoption d'une loi ayant pour but de recourir pour ceux qui demeurent encore dans les lignes fédérales dans cet Etat ont été forcés de payer des taxes à des officiers qui y était réellement l'autorité.

Résolu que nous invitons tous les citoyens conservateurs loyaux de cet Etat qui désirent le prompt rétablissement de tous nos droits dans l'Union des Etats, à s'unir à nous pour soutenir les candidats du Parti Unioniste Conservateur National.

18oct—

Fabrique de Glace de la Louisiane,

10 octobre 1865.

Afin de répondre au désir général de la communauté, ceux qui ont chargé d'établir la Compagnie de glace de la Louisiane actuellement en voie de formation, proposent que chaque action de $10 donne droit au porteur, à la livraison chez lui, dans les limites de cette ville, à cinq (5) livres de glace, à raison d'une piastre et cinquante cents par mois, ce qui équivaut à 1 cent par livre.

Voici les avantages de cet arrangement: le commanditaire qui est porteur de deux (2) actions coûtant $100, a, par ce moyen, accès sa glace (dixième 10 livres par jour) à 3 piastres au lieu de 3 cents; ce qui est donner 25 cents par jour ou $7 50 par mois. Il aurait la même quantité de glace, c'est-à-dire 10 livres par jour, à raison d'un cent par livre, coûtant... $3 par mois

[illegible]

Ajoutez-y un dividende annuel de 18 p. c. sur... $4 50

L'économie et le bénéfice par mois... $2 50

Aussitôt que les souscriptions se seront à $100,000, la Compagnie commencera ses opérations. On mettra de nombreuses [illegible]. L'attention des capitalistes et des personnes qui s'intéressent au progrès est appelée sur cette entreprise locale. Des livres de souscription sont ouverts aux endroits indiqués plus bas et où l'on pourra se procurer des circulaires qui donneront aux porteurs leur droit d'entrer dans l'établissement situé à l'angle des rues Orange et Tchoupitoulas.

Les soussignés, propriétaires, sont convaincus que les calculs qui figurent dans leurs prospectus paraîtront, après examen, raisonnables et satisfaisants.

BENSLER, LABARRE & CO

On trouvera des livres de souscriptions et des circulaires au bureau de

MM. A. Rochereau & Co, rue St Louis, Nos 16 et 18.
A la Cie d'Assurance de la Nlle Orléans, rue du Canal, No. 111.

Au bureau de MM. Pyke, Lapeyre & Bro—rue du Camp
do M. Alexander Harris rue Carondelet No 31,
do M. Geo. W. West, rue Perdido, No 32,
do M. A. D. Volsie, rue Carondelet, No 2.
do M. Wm Dalton, agent de la Cie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, rue des Magasins, No 541.
do M. Robert Winn, agent de la Cie d'Assurance des Marchands, au coin des rues Carondelet et Champs Elysées.

18 oct—1m

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c,

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci dessus,

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle Orléans, a transporté ses bureaux au No 3 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE, et fait un rabais VINGT POUR CENT, comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

—DIRECTEURS—

T. B. Blake,	Lafayette Folger, P. Malochè
[illegible]	M. Barnett Jr., J. Ylaoin Jr.
[illegible]	C. W. Bradbury, H. Poyenhed
	LOUIS BARNETT, secrétaire.

MASSEY, COLLINS & CO.

NOUVEAU DRAUGHT ALE XX.

DE PHILADELPHIE

C'est le meilleur ALE nouveau qu'il y ait sur le marché. Il en est reçu par chaque arrivage de Philadelphie et de New York.

Est consigné en vendant par baril, demi baril et en bouteilles, aux marchands, aux bateaux à vapeur aux hôtels et aux familles.

Un magasin est à vendre par

J. A. BLAFFER & Co

SEULS AGENTS,

[illegible]

LEON PIERRE,

[illegible] COMMISSIONNAIRE [illegible]

[illegible]

AVIS.

[illegible] DISPENSARY. [illegible]

A ces mêmes avantages on [illegible]

PSILE BOUDAULT

Par ADMISE DANS LES HOPITAUX DE PARIS.

La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission officielle dans les HOPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et digestive d'

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: *Hottot*

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succ. de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans les fatiguer, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui convient le mieux, selon ses occupations, et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour établir la santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et insuffisantes demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MEDECINE, D'HYGIENE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in-8o de 250 pages (en français). Cet ouvrage est écrit SPECIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il explique aussi comment faire des médicaments tout PURGATIFS dont l'auteur fait usage avec succès un usage habituel. Ce livre précieux, qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 $. 75 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT donnent à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HENOQUE,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MÉD. DENTISTE HONre DE L'EMPEREUR & FRANÇAIS
Seul Fournisseur de SA MAJESTÉ pour que L'EAU DENTIFRICE
— Médaille d'Or —

L'EAU DU Dr HENOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices connus.

(Se méfier de la contrefaçon) PARIS, 8, RICHELIEU 8.

Dépôts à l'étranger, chez les Pharmaciens et les Parfumeurs.

BOIS DE CHAUFFAGE,

de Chêne, plaine, frêne, olivier & cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, délivré à domicile, par

B. PRADEL, No 56 rue St-Charles,

Dépôt de bois magasins Claiborne et Toulouse, au [illegible]

AUX FAMILLES—Vendu le moment d'acheter le bois pour l'hiver. [illegible]

CHAUX.......CHAUX.

Fabrique de chaux de J. M. Gauze

No 225, Promenade Carondelet (Faubourg Boutin) Nlle Orléans.

La chaux de coquilles préparée de cette usine est faite par un procédé nouveau [illegible]

N. B.—Tous ordres peuvent être laissés à MM. LAPENE & FERRE, No 89 et 69, Vieille-Levée, à G. [illegible]

ELIXIR TONIQUE

AU PYROPHOSPHATE DE FER

De G. ROBIN, Pharmacien.

Encoignure des rues Bienville et Villeré

Ce médicament a été préparé spécialement pour le guérison de l'Anémie, la Chlorose, les Pâles couleurs, et toutes les maladies [illegible]

[illegible]

Se vend en gros et en détail chez G. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Bienville et Villeré et principales pharmacies. 11oct—2m

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

Les tableaux d'estimation d'Etat, pour la ville de la Nlle Orléans, pour l'année 1865, ont été déposés au bureau des soussignés et le public, PENDANT TRENTE JOURS, à partir du [illegible] courant, pour l'examen.

Premier District Municipal: Salle No 15 Hôtel de Ville, Deuxième [illegible] Troisième [illegible] Quatrième de [illegible] No [illegible] Jackson, [illegible]

JOHN A. WATKINS, Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

1er oct—1 4 13 24 29

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE

Cette merveilleuse et célèbre clairvoyante a élu sa résidence au No 101 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Les personnes [illegible] consultent [illegible]

[illegible]

LE FESTANIE DE PERSE.

[illegible]

DIVINATION, PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

[illegible]

BOUQUETS....BOUQUETS.

Mme THIERRY,

Coin Bayou et Derbigny,

Rappelle à ses pratiques et au public qu'elle continue à faire des bouquets de mariage et de bals. Elle a dans son jardin toutes sortes de fleurs pour bouquets et décoration de salon. [illegible]

25 POUR CENT DE REDUCTION sur ses plantes d'ornement. [illegible]

Graines de la Récolte de 1865.

De D. LANDRETH & SON, Philadelphie.

H. HAFNER a en magasin un choix de Graines de jardinage, qu'il vendra en boîtes quand assortiments pour la campagne. Vendra aux marchands aux prix de gros [illegible]

H. HAFNER, 248 rue St Charles, Vis-à-vis le Théâtre St. Charles.

8oct—1m

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné a en magasin un grand assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte. [illegible]

B. MAUPAY, 104 Gravier, entre Camp et Magasin.

18oct—1m

LA MAISON BOREE.

Mr. JOHN STEMMA, propriétaire du Restaurant de John, annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son établissement au magnifique édifice appelé la MAISON BOREE et situé au No 144 de la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne. [illegible]

JULES BRINEAU,

[illegible] BOURBON près CANAL,

Voulez-vous manger de bonnes huîtres?

Les amateurs trouveront toujours [illegible]

Un RESTAURANT [illegible]

SALON ET RESTAURANT DE CASSIDY.

174..........Rue Gravier..........174.

[illegible]

RESTAURANT ST. LOUIS.

Tenu par Henri Marche.

[illegible] Nos 78 et 77 entre Royale et Bourbon [illegible]

Restaurant Français,

[illegible] RUE DU CHARTRES.....[illegible]

Tenu par M. Philippe Vergez,

[illegible]

AVIS.

[illegible]

AVIS.

[illegible] CORRIGE PIERRE [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES,

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme C. Macé,

RUE BOURBON, 164,

Vis à vis de l'Opéra.

Les cours ont recommencé dans cette institution le 4 du courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien pratiquées. [illegible]

Mme Macé ne s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves. Des cours d'agrément sont confiés, à des professeurs habiles.

Note—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous la direction de M. A. Davis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 17sept—3m

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES

SOUS LA DIRECTION DE

Mme CHAMPEAUX,

286, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

La DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves qu'elle sont rouvertes depuis le 4 octobre.

Les parents des élèves apprendront avec plaisir que les premières classes de français sont confiées à M. R. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus salubre de la ville, tout près des chars de l'Esplanade, en un mot rien n'a été négligé pour le bien-être des pensionnaires. [illegible]

Le piano est enseigné par M. et Mlle Cherpiny qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On peut se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano de rue Royale 18sept—3m

INSTITUT St-LOUIS,

POUR LES DEMOISELLES,

275, rue Dauphine.

Après vingt-deux années de succès dans cette institution, la rentrée a eu lieu à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié—Mme E. Boron, un excellent professeur et distinguée dans cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire toujours dirigée par Mme Montigny [illegible]

La classe de Dessin et de Peinture est sous l'objet de soins assidus et habiles qui [illegible]

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Études complètes, éducation religieuse, morale et surtout en rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est très connu, comme situation agréable et appropriée [illegible]

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises [illegible]

INSTITUTION LOCQUET,

Pensionnat, demi pensionnat et externat.

POUR JEUNES DEMOISELLES,

199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

La réouverture des classes dans cette institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs distingués et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera confié par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs distingués.

[illegible]

INSTITUTION A. DARROT.

—POUR LES DEUX SEXES—

.......Rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.......16.

Cette institution a repris ses cours. [illegible]

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

300............Rue du Bayou............300

M. E. MARTIN se propose d'ouvrir son pensionnat [illegible]

[illegible]

Collége Commercial de Bolivar,

Au coin des rues Camp et Commune,

Dans la belle et vaste bâtisse Story.

Ce Collége est maintenant ouvert et a l'habileté de professeurs. Il a été fondé en 1862 et fleurit en chambres. [illegible] COMMERCIAL [illegible]

RUFUS DOLOBAN, Président.

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Louisiane) commencera le 24 [illegible]

F. BENAUDET, S. J.

Pour informations plus spéciales, s'adresser à F. FOURRINE & Co., agents,

17 oct—1m 31 oct.

GRAND EXPRESS DU NORD

de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres.

Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune,

Cette ancienne Compagnie expédie journellement en Express pour tous les parties des Etats-Unis et du Canada.

Elle a établi des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et autres points du Texas. Elle se relie, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co. et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, Paquets, espèces et valeurs de toute espèce de frêt. [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 5 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.

A. S. SLASK, surintendant.

AVIS D'EXPRESS.

A. J. BALDWIN, de SOUTH LOUISIANA EXPRESS annonce à ses amis et au public qu'il a effectué un arrangement avec la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, et qu'il est maintenant prêt à recevoir et expédier

LES LETTRES, L'ARGENT, PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES en Louisiane, à

Breaux Bridge,	Lafayette,
Patterson,	Grand Coteau,
Centreville,	Opelousas,
Franklin,	Washington,
Jeanerette,	La Nouvelle Ibérie,
	St. Martinville.

Pour les prix, s'adresser au bureau de la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, Rue de la Commune, Nos 120 et 126.

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

RUE ST. LOUIS, No 21.

Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, ŒUFS, VOLAILLES et toutes espèces de produits de la campagne. Il remplit promptement tous les ordres pour provisions, groceries et autres articles.

GUSTAVE A. BREAUX,

AVOCAT,

A repris l'exercice de sa profession, et on trouve au bureau de ROBERT MOTT, No 33, rue du Camp.

Avis.

La société HAYES, SANDERS & Co. a été dissoute, par limitation, en mars 1862.—Le soussigné reprend le courtage de coton et les affaires de Compagnie à la Nouvelle-Orléans. Il s'est associé à JOHN E. WILLIAMS, de la paroisse de Madison, Lne, sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 44 de la rue de l'Union.

S. W. SANDERS.

ARL. DUBUC.............................Jr. BONNOT

J. BONNOT & CO.

Etablissement de Pompes Funèbres,

No 38 rue Ste. Anne,

Entre Chartres et Royale, et établi depuis plus de 25 ans.

DEPOT de CERCUEILS METALLIQUES, et bien assortis en cercueils de toutes espèces.

On y trouve aussi Petits et Grands Corbillards, ainsi que tout ce qui est concernant les enterrements.

MAGASIN

51........Rue Ste-Anne........51

AVIS.

A VENDRE à de très bonnes conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE situés dans la paroisse St Bernard, savoir: Un à un mille de la ville [illegible]

Trois maisons à vendre dans la rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine [illegible]

Trois magasins à louer rue St Louis Nos 8, 10 et 12,

P. FAUCHET, courtier, Passage de la Bourse No 48

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'automne et d'hiver.

[illegible]

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

SALON [illegible]

E. A. FIVVET,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vins, Cognac, Whiskey, Liqueurs, Huile d'Olive, Vermouth, Whisky, Sherry, Porto, Sucre [illegible], &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MERCREDI, le 25 courant, à 10 1/2 heures, du matin, sera vendu à l'encan au magasin No 97 rue Vieille Levée les articles suivants

[illegible] barriques vin de Bordeaux, différentes marques.

[illegible] octaves cognac, fine champagne, très vieux,

[illegible] Rye et Bourbon whisky,

[illegible] vin de Sherry.

[illegible] de Madère.

[illegible] liqueurs françaises importées,

[illegible] Absynthe N. F. & Cie,

[illegible] vermouth de do,

[illegible] kirsch importé,

[illegible] vin, Margaux, Léoville, St. Brice bouchés à l'émeri, F. F. Eyquem.

[illegible] Nierstein,

[illegible] paniers huile d'olive Plagnol 12 onces,

[illegible] barils soupe en conserve, Stuarts,

[illegible] sucre blanc en poudre,

[illegible] sucre de la Havane jaune, champagne, cognac en caisses, genièvre de Hollande, rhum de la Jamaïque, [illegible] &c. &c.

Conditions: Comptant en Billets du Trésor des Etats-Unis. 24 oct.

Cigares. Cigares

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MERCREDI, le 25 courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 97, rue Vieille Levée—

1 caisse contenant chaque—10,000 cigares Regalias, Londres de bonne qualité et de bon goût.

Conditions à la vente. 24oct

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO,

WM P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—[illegible] d'Irlande, linge de table damas, couvertures, flanelles, alpaga, chemises, [illegible]

1 caisse harengs légèrement avariés. 24 oct

Vente par G. A. Hall & Co., Chevaux et Mulets de prix.

PAR G. A. HALL & CO., encanteurs,

au coin des rues Canal et Magasin.

IL sera vendu jeudi 26 octobre 1865, à 10 heures du matin, aux écuries No 136 de la rue Gravier,

20 mulets
15 chevaux,

Bons à tout—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Groceries—Groceries.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, rue Gravier, No 52.

IL sera vendu, aujourd'hui, à 11 du matin, à son magasin d'encan—farine, riz, saindoux, pois, [illegible] chandelles, amidon, orge, [illegible], conserves, [illegible], savon, huile d'olive, [illegible] Sainte, cordes, vermicelli, [illegible], tabac, corde, toile d'emballage, vin, [illegible] &c. &c. Conditions—comptant, en billets du Trésor.

TERRAINS nus et améliorés dans le Deuxième et le Troisième Districts

PAR G. DE FERIET, encanteur.

SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un terrain formant le coin des rues St Louis et Claiborne, ayant dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St Louis, Bertrand et Conti. [illegible]

2o—Deux terrains situés dans l'îlet No 36 compris entre les rues Ste. Anne, Orléans, Broad et White (ci-devant Nelson). [illegible]

3o—Dix terrains situés dans l'îlet No 23 compris entre les rues Lapeyrouse, Miro, Orange et Galvez. [illegible]

4o—Quatre terrains situés dans l'îlet compris entre l'Avenue Lafayette et les rues Villere (ci-devant Girod) Port et Urquhart. [illegible]

Conditions: [illegible] comptant, le reste à 6, et 12 mois de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'au [illegible]

Les actes de vente par devant Chs Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 oct

Succession de A. F. Aucoin—No 18,931.

Terrains dans les rues Canal et Miro.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 12.

MERCREDI, 15 novembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 octobre 1865—

Quatre terrains situés dans l'îlet No 80 compris entre les rues Canal, Douane, Miro et Galvez, désignés sur le No 10, 11, 12 et 13. [illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. Les actes de vente par devant Gottschalk & Magner, aux frais des acquéreurs. 14 24nov 2 7 14nov

Succession de Henry Keele.

—No 20,770—

Par G. DE FERIET, Encanteur

Bureau No 12 rue Royale

En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 18 octobre 1865, il sera vendu SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Bienville et Conti—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Français, Urquhart et Champs Elysées. [illegible]

L'acte de vente par devant Jos. Cohn, notaire public. 27 oct—7, 14, 21, 28 oct.

Bonne maison, avec un grand jardin face à la rue des Bons-Enfants.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un grand et bon terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Bons Enfants, Desire, Moreau et Elysian. [illegible]

L'acte de vente par devant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24oct

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Joseph Olivier.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau No 82, rue Douane.

SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

Conditions—[illegible]

L'acte de vente par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Sept—7, 14, 21, 28 oct

VENTE PAR ALFRED BOULIGNY,

Encanteur, No. 20, rue Carondelet,

and l'effet d'opérer un partage—

Clément Antoine Lauzan et autres, vs. Marie Antoinette Elise Levasseur, veuve d'Auguste Lauzan, tutrice, &c.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 25,502—En vertu d'un jugement rendu le 31 août 1865 par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 11 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

VENTE SANS RESERVE

D'UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,

Cette MAGNIFIQUE RESIDENCE rue St Ferdinand, entre Grande Hommes et Craps, No 84. La maison est divisée de la manière suivante: Un corridor d'entrée dans le centre, deux salons avec portes à coulisses, deux chambres de côté, [illegible], galerie fermée sur le derrière, étage de [illegible], cuisine, écurie, une [illegible]. [illegible]

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $3,500 payable, au 13 juillet 1866 [illegible]

Acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire.

24 oct

Trois Magasins Bâtisses en briques à deux étages, sur la Levée en face du marché du port.

Par S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Trois bâtisses en briques à deux étages désignées d'après les plans [illegible] Nos 17 et 18 [illegible]

Conditions—Pour la propriété désignée par le No 18 [illegible]

Actes de vente par devant Ad. Boudousquié. 24oct

Vente sans réserve d'une jolie Résidence sur la Rue de l'Esplanade,

Par S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, samedi, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Cette belle maison haute No 153 ayant 42 salle et [illegible] [illegible]

Acte de vente par devant C. F. Poulen, notaire public.

BIJOUTERIE BIJOUTERIE

Vente importante et sans réserve pour le Commerce de la Ville et de la Campagne.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Salle d'encan No 94, rue de Chartres

MARDI 24 octobre à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve à sa salle d'encan, au No 94 rue de Chartres, pour compte de qui il appartiendra, 150 LOTS DE BIJOUTERIE, convenables pour le commerce de la Ville et de la Campagne, tels que chaînes, montres, broches, [illegible] [illegible]

Conditions comptant en Billets du Trésor. 23 oct

Grande Vente de Meubles.

Glaces françaises, Pendules, Cave à liqueur, Vaisselle, Comptoir à vitrines, Mannequins pour Modistes, Vitrines, Table avec Machine à gaufrer, &c., &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,

Bureau No 94, rue de Chartres.

MERCREDI, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 94, rue Royale, entre Chartres et Royale au local du White Hall, sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra,—

Un grand assortiment de MEUBLES, [illegible]

—POUR MODISTES ET MAGASINS—

Comptoirs à vitrines, vitrines, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Terrains améliorés et à prix dans le Troisième District.

Succession de Mme Antoine Perino—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 25,303

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 4.

En vertu d'un ordre de vente donné en l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 octobre 1865, je vendrai, à l'enchère publique, MARDI, 11 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

1o—Un terrain situé à [illegible]

[illegible]

Propriété de prix et améliorée.

Succession de Mme E. Gaillard—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,597.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No. 36.

En vertu d'un ordre de vente donné de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1865, je vendrai à l'enchère publique, mardi, 31 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

1o—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

[illegible]

Succession de Mme Veuve Fanny Cusch.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,671.

PAR NELLIGAN & VON ZINKEN,

JAMES NELLIGAN, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 46.

En vertu d'un ordre de vente de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1865, il sera vendu à l'enchère publique, LUNDI, 6 novembre 1865, à 10 heures du matin, au No 36 de la rue Carondelet, [illegible]

Le contenu de ladite maison, MEUBLES de toutes espèces, comprenant Armoires, bureaux, lits de bois et de fer, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTES JUDICIAIRES

La dame A. M. Conroy vs. Edouard A. Palfrey.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,481.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, [illegible] 1865, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti, [illegible]

Un TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

GEORGE B. JUDSON vs le BATEAU A VAPEUR MONROE, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,744.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 d'octobre 1865, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible]

Le bateau à vapeur MONROE, [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de RAPHAEL VIDAL alias RODOLPH.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,752.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

JEUDI, 2 novembre 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 octobre 1865, [illegible]

1o—Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Meubles, Piano, &c.

SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 26,027—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs

LUNDI, 30 octobre 1865, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 octobre 1865, [illegible]

Les meubles, effets, &c., [illegible] UN EXCELLENT PIANO DROIT, DE CHICKERING, [illegible]

Conditions de la vente—Comptant.

SUCCESSION DE FRANÇOISE REMY—No 25,690

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 28 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] septembre 1865, la propriété ci-dessous, savoir:

Un lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

C. E. GIRARDEY, WICHOS, J. HONY.

C. E. GIRARDEY & CO.,

[illegible]

L. R. MARCHAND [illegible]

301............RUE DE CHARTRES............301

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES.

Par E. ROGER & Co.

O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400 lots de marchandises sèches étrangères et américaines telles que indiennes, cotons blancs et écrus, brodés, cotonnades, draps, cassimir, flanelles, [illegible], alpagas, chemises de coton, [illegible], toile d'Irlande, [illegible] chaussettes, articles de fantaisie, etc. etc.

Conditions à la vente. 22 oct

IMPERIALES, COTON ECRU, INDIENNES POUR CHEMISES.

Par E. ROGER & Co.

O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 pièces coton blanc, Impériales.
200 do coton écru,
150 do indiennes pour chemises, fond clair.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 oct

Indiennes françaises, cotonnades, ombrelles et Attakapas.

PAR E. ROGER & Co.

O. DEJAN, encanteur.

MARDI 24 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

[illegible] pièces indiennes françaises.

[illegible] cotonnades, ombrelles et Attakapas.

Conditions à la vente. 24 oct

100 Cartons Rubans pour Chapeaux, 25 Pièces Drap noir,

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

MARDI 24 courant, il sera vendu à midi précis à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée,

100 cartons rubans pour chapeaux,
25 pièces drap noir.

Conditions à la vente. 24oct

Connaissements! Connaissements!!

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 24 courant, il sera vendu à 10 heures du matin à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée,—Un lots [illegible]

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches, Habillements, Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 24 du courant, à dix heures du matin, à sa salle d'encan, rue Bienville No 23, il sera vendu—

350 lots marchandises sèches de saison, telles que drap (broad cloth) cassimir, flanelles, tweeds, [illegible] [illegible]

A DIX HEURES PRECISES, sera: Bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

Conditions à la vente. 22 oct.

VENTE SANS RESERVE

Savon français de toilette, et Plumes d'acier.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 23 rue Bienville, il sera vendu

300 grosses SAVON français de toilette, extra-fin.
200 do [illegible]
300 grosses PLUMES d'acier.

Conditions—à la vente. 24oct

Cotons blancs et couvertures, grises.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 63 rue de Chartres.

MERCREDI, 25 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 pièces coton blanchi,

—Aussi—

170 pièces couvertures grises.

Conditions à la vente. 24oct

QUINCAILLERIE

Grande vente péremptoire de quincaillerie neuve et de rencontre.

Vente péremptoire, dockyard,

PAR MONTGOMERY & BROS,

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 25 octobre, à 10 heures, au magasin No 170 de la rue Tchoupitoulas—

Le stock entier de quincaillerie, comprenant en partie articles d'usage, articles de charpentiers, café, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 24 oct

Foin. Foin.

PAR MONTGOMERY & BRO.

E. M. MONTGOMERY, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, il sera vendu, à 10 heures, au coin de la rue Poydras, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Jambons, bœuf mess et harbeets.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 26 octobre 1865, à 10 heures du matin, au magasin de MM. Gries & Byrnes, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Bœuf. Bœuf. Bœuf.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 25 octobre, à 10 heures du matin, au magasin No 94 de la rue Poydras, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Cornichons—Cornichons—Cornichons

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 octobre 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 11 de la rue Tchoupitoulas, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 24oct

Terrains nus et améliorés, dans le Premier et le Troisième Districts.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No. 42

JEUDI, 26 octobre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

1o—Un terrain formant le coin des rues Craps, entre les rues Desire et de l'Union, [illegible]

[illegible]

Magnifique Bibliothèque de M. Theodore Soniat

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 42 Royale entre Douane et Bienville

1,100 volumes, comprenant des ouvrages classiques littéraires, religieux et philosophiques, ainsi qu'une variété d'anciennes œuvres latines, etc.

MARDI, 24 octobre 1865, à 10 heures A. M. il sera vendu à mon magasin d'encan, rue Royale, entre Bienville et Douane, la bibliothèque ci-dessus [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24oct—17 18 19 20 21 23 24

Maison fashionable à étage dans la rue Magazin et une Maison en Briques, à étages, faisant face sur le Fleuve.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 42

JEUDI, 26 octobre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs—

[illegible]

Aux propriétaires de Pâturage, Aux marchands de bois de chauffage et aux commissionnaires.

Vente péremptoire de la propriété d'Alain Eustis, au coin du chemin de la Levée et Montégut, faisant face à la Presse à coton et de la Levée.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

JEUDI, 26 octobre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Drogues, médicaments, instruments de chirurgie et autres, comptoirs, tiroirs, balances, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 31 octobre 1865, [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

Bitters Hongrois de Lokosh, ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

[illegible]

AVIS.

[illegible]